

**Déclaration de Mme Jalila HOUMMANE**  
**Devant la 59ème Session de la Commission des Droits de l'Homme**  
**Au titre du point 14 de l'ordre du jour intitulé:**  
**« travailleurs migrants »**

**Genève, le 15 Avril 2003**

Madame la Présidente,

Depuis l'aube de l'histoire de l'humanité, l'immigration a toujours constitué une source d'enrichissement culturel et civilisationnel, de compréhension mutuelle et de coexistence pacifique. Les migrants, par leur travail laborieux, ont participé à l'effort de reconstruction des pays d'accueil et ont contribué à leur développement économique.

De nos jours, le phénomène de l'immigration impose de multiples défis en raison des mutations mondiales profondes nourries par les retombées de la mondialisation et pose de nombreuses difficultés d'une acuité toute particulière puisqu'il touche au domaine important des droits de l'Homme.

Ce qui préoccupe actuellement, c'est la recrudescence des mouvements xénophobes et la montée de certaines formes de racisme voire de violence à l'égard des migrants. Cette tendance ne peut qu'engendrer des tensions et servir de nourricière aux pratiques, comportements extrémistes et idées radicales contraires aux valeurs de fraternité, de tolérance et de solidarité à même de consolider la paix, la stabilité et la démocratie au sein des sociétés.

La promotion et la protection des droits des migrants requiert une importance particulière au sein de toutes les composantes de la communauté internationale. Aussi, serait-il primordial que les partenaires concernés puissent s'écarter de l'approche sécuritaire privilégiée en matière d'immigration notamment depuis les événements condamnables du 11 septembre 2001, pour mettre en exergue le besoin réel d'une vision volontariste fondée sur une philosophie humaniste et une stratégie de solidarité et de développement bénéfique aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine des migrants.

Madame la Présidente,

Le Royaume du Maroc, qui a une communauté de plus de deux millions et demie résidant à l'étranger, accorde une attention particulière aux préoccupations de ses concitoyens aussi bien sur le plan national que dans les pays d'accueil dans les différents domaines en relation avec la sauvegarde de leurs droits et leur dignité.

La création d'un département ministériel chargé de la communauté marocaine à l'étranger au sein du nouveau gouvernement marocain témoigne de la volonté ferme et constante des autorités marocaines d'œuvrer inlassablement pour surmonter toutes les difficultés et faire face à tous les défis en matière migratoire aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral.

Par ailleurs, procédant d'une vision nouvelle à même de permettre à la communauté marocaine de jouer pleinement son rôle de vecteur de développement, le gouvernement du Royaume du Maroc a créé conjointement avec l'Organisation Internationale pour les Migrations, le Centre de Ressources pour les droits des migrants ayant pour mission de promouvoir la défense des droits de l'Homme des migrants.

Madame la Présidente,

Le phénomène de migration irrégulière a pris de nos jours des proportions alarmantes avec l'expansion de réseaux internationaux de trafic illicite des personnes dans un grand nombre de pays. Le Royaume du Maroc de par sa position géographique, est l'un des pays du monde touchés par le phénomène des flux migratoires, servant de lieu de transit vers l'Europe des candidats à l'émigration en quête de l'amélioration de leurs conditions d'existence.

Avec le renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle, le Maroc est devenu lui-même un pays d'immigration et non seulement un pays de transit et c'est là une donnée importante que les pays d'accueil sont appelés à intégrer dans leur approche, sachant que la mise en œuvre de toute politique efficace pour la lutte contre le trafic des migrants nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières dont le Maroc ne saurait supporter seul le fardeau.

Aussi, une réflexion plus approfondie en vue de l'adoption d'une stratégie commune entre les pays d'origine, de transit et de destination est-elle devenue impérative pour lutter contre le trafic des migrants en tant que phénomène transnational, juguler la migration irrégulière et lui trouver une solution globale et intégrée sur la base d'une responsabilité partagée et dans un esprit de partenariat entre les parties concernées. Cette approche globale ne saurait, cependant, être axée uniquement sur l'aspect sécuritaire qui a montré ses limites mais doit mettre en corrélation l'ensemble des aspects sociaux, économiques et droits de l'Homme, liés à la question migratoire.

Merci Madame la présidente